

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 5 JUILLET 2023
Présidée par M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président,
DELIBERATION N° 5

Effectif du Conseil
d'Administration : 17

Date de convocation : 29 juin 2023

Affichage du Compte
Rendu Sommaire : 7 juillet 2023

REFONTE DE LA TARIFICATION
DES SERVICES D'AIDE ET
D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE
(SAAD)

PRESENTS : M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président, Mme NIETO, Mme ZANATTA, Mme DI MEGLIO, Mme VACKER, Mme GIRARDIN, M. RIGONDAUD, M. VILLEMUR, Mme AUMONIER, Mme BARATON, M. BAUDIN.

EXCUSES : M. BALOGE, Président, qui a donné pouvoir à M. VIDEAU,
Mme VOLLAND, qui a donné pouvoir à Mme NIETO,
Mme NADAL, qui a donné pouvoir à Mme DI MEGLIO,
Mme DORET-FOURNIER, qui a donné pouvoir à Mme AUMONIER.

ABSENTS : M. Laurent FERON et M. Jean-Marie CHALET.

Monsieur le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L.114 à L.114-5, L.231-1 à L.231-6, L.241-1 à L.248-1, L.313-8, L.314-2-1, R.14-10-1 et suivants, R.314-104-1 et suivants ;

Vu le schéma départemental de l'autonomie 2022-2026 ;

Vu la délibération N°14A du Conseil Départemental du 3 avril 2023 ;

Considérant que le Département dispose de la compétence légale dans le domaine de l'action sociale ;

.../...

Considérant que la refonte de la tarification des SAAD passe par la mise en place de la liberté tarifaire et la mise en place de la dotation complémentaire « qualité » ; que ces dispositions doivent être encadrées par un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) ;

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- **APPROUVER** la mise en place d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) pour le SAAD du CCAS et le Conseil Départemental selon le modèle type figurant en annexe.

Le Conseil d'Administration ADOPTE à l'unanimité.

Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusés :	2

Pour extrait conforme
NIORT, le 7 juillet 2023

Pour le Président du C.C.A.S.
Jérôme BALOGÉ
Et par délégation,
Le Vice-Président

Signé

Nicolas VIDEAU